

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent quarante-quatrième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 25 novembre 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

M.	Francis Bouchard	Représentant des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Éliane Duchesne	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences
MM.	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
	Martin Gallié	Représentant des professeures, professeurs
	Guy Gendron	Représentant des employées de soutien, employés de soutien
Mmes	Nizar Haj Ayeb	Représentant des groupes étudiants
	Josée S. Lafond	Doyenne de la Faculté des sciences humaines (présidente)
	Stéphanie Lavoie	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communications
	Alice Lefèvre	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences humaines
M.	Mathieu Masse Jolicœur	Représentant des chargées de cours, chargés de cours
Mme	Alison McMullin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts
M.	Pierre Mongeau	Doyen de la Faculté de communication
Mme	Juliette Perri	Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
MM.	Jean-Patrick Reyssset	Représentant des groupes étudiants
	Marcel Simoneau	Représentant des vice-rectorats
Mmes	Manon Vaillancourt	Directrice des Services à la vie étudiante
	Raphaëlle Vallières	Représentante des étudiantes, étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation

OBSERVATEURS PRÉSENTS

Mme	Geneviève Jacob	Étudiante à la Faculté des sciences humaines
M.	Billy Savoie	Étudiant à la Faculté des sciences humaines

INVITÉS

Mme	Josée Fortin	Directrice adjointe des Services à la vie étudiante
MM.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
	Simon Forget	Agent de recherche et de planification aux Services-conseils des Services à la vie étudiante
Mmes	Magda Fusaro	Vice-rectrice aux Systèmes d'information
	Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
M.	Christian Melançon	Psychologue aux Services-conseils des Services à la vie étudiante
Mme	Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTAIRE

Mme Valéry Colas

Secrétaire rédactrice au Secrétariat des instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Josée S. Lafond préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce que pour cette rencontre, le Comité de la vie étudiante recevra une invitée et des invités. D'abord, madame Magda Fusaro, vice-rectrice aux Systèmes d'information, pour le point 4, Présentation des projets TI du Vice-rectorat aux systèmes d'information, puis messieurs Simon Forget et Christian Melançon, des Services-conseils aux Services à la vie étudiante, pour le point 8, Projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique. Une observatrice et un observateur étudiant à la Faculté des sciences humaines sont aussi accueillis.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Francis Bouchard, appuyée par madame Lynda Gadoury, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2016

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Guy Gendron, appuyée par monsieur Pierre Mongeau, le procès-verbal de la 143^e assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante tenue le 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information de la présidente (verbal)

La présidente annonce que le Conseil d'administration a procédé à la nomination de madame Raphaëlle Vallières à titre de membre étudiante représentant la Faculté des sciences de l'éducation, de monsieur Antoine Pigeon à titre de membre étudiant substitut représentant la Faculté des sciences de l'éducation, de madame Alice Lefèvre à titre de membre étudiante représentant la Faculté des sciences humaines et de madame Geneviève Jacob à titre de membre étudiante substitut représentant la Faculté des sciences humaines.

3.2 Information générale (verbal)

Aucun point n'est soulevé.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-144-3.3)

La présidente indique que les suivis aux dossiers figurant au registre sont inscrits à l'ordre du jour. Ils seront traités à ce moment.

3.4 Partenariat canadien en éducation postsecondaire – Méfaits de l'alcool (verbal) (Annexe CVE-144-3.4)

La directrice des Services à la vie étudiante informe le Comité que l'UQAM a joint la campagne pancanadienne de sensibilisation face aux méfaits de l'alcool. Un groupe de réflexion sera mis en place pour évaluer ce qui est fait à l'Université à ce sujet. L'abus d'alcool est souvent lié à des débordements et des violences en matière sexuelle. Afin de renforcer le concept d'un campus du mieux vivre ensemble, les associations étudiantes facultaires, une doyenne, un doyen, la personne en charge de l'attribution des permis d'alcool, une conseillère et un conseiller à la vie étudiante, de même que des membres du personnel du Centre sportif et du Service de la prévention et de la sécurité seront invités à participer à cette réflexion. Il y aura par la suite une campagne de promotion. Un appel au Centre de santé et services sociaux du quartier sera effectué afin d'obtenir l'assistance d'une ressource.

Les membres du Comité de la vie étudiante seront régulièrement informés de l'avancée des travaux. La directrice des Services à la vie étudiante invitera les associations à déléguer une représentante, un représentant par association afin de participer aux travaux du groupe de réflexion. Deux étudiantes, étudiants de l'UQAM seront invités à participer à une rencontre nationale qui se tiendra sur un campus universitaire à Montréal en mars prochain.

Une membre étudiante demande si ce comité relèvera du Comité de la vie étudiante. La directrice des Services à la vie étudiante explique qu'il s'agit d'un groupe de réflexion qui fera rapport au Comité mais aussi aux autres instances de l'Université. Il ne relève pas du Comité de la vie étudiante. Ce sujet doit interpeller toute la communauté et il doit se dégager une volonté institutionnelle d'agir.

Une membre étudiante s'étonne que l'Université participe à cette campagne alors qu'elle manque de fonds pour le dossier du harcèlement. La directrice des Services à la vie étudiante explique que l'Université n'investira pas de somme dans cette campagne. Le matériel promotionnel pancanadien sera fourni par le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies et adapter à la réalité de l'UQAM.

Un membre professeur rappelle que lors de la précédente rencontre du Comité de la vie étudiante, il a été mentionné que la présidente demanderait un suivi à la Direction concernant le projet d'implantation d'un Service de santé à l'UQAM. Il aimerait savoir si de nouvelles informations ont été communiquées. Il est d'avis que le dossier sur les méfaits de l'alcool, de même que les problèmes de punaises de lit et de sécurité dans les résidences étudiantes, relèvent de la santé publique. Par ailleurs, alors qu'il était vice-recteur à la Vie universitaire monsieur Marc Turgeon, avait expliqué au Comité de la vie étudiante que les locaux situés sur la rue Sanguinet, dans l'édifice autrefois occupé par le CLSC Sanguinet, conviendraient à un éventuel Service de santé. Or, dans les dernières semaines, il a été mentionné par le doyen de l'École des sciences de la gestion (ESG) qu'une demande visant l'autorisation de rénover ce pavillon pour y loger les cycles supérieurs de l'ESG avait été refusée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'en dit fort étonné et ajoute que cet élément lui donne l'impression que le Comité de la vie étudiante et son Comité aviseur du Projet de service de santé ont travaillé inutilement dans ce dossier.

La directrice des Services à la vie étudiante explique que l'établissement d'un Service de santé dans l'édifice Sanguinet était une alternative, mais pas une fin en soi. Pour la mise sur pied d'un tel service, l'Université doit disposer de 560 m². Elle ajoute qu'il est très difficile de trouver une telle superficie sur le campus, d'autant que la plupart des bureaux nécessiteraient des aménagements particuliers, dont des lavabos. Elle mentionne qu'à sa connaissance, l'analyse des coûts est toujours en cours. En ce qui concerne les résidences étudiantes, elle affirme ne pas avoir d'éléments d'information à ce sujet et propose d'y revenir lors d'une prochaine rencontre.

La présidente mentionne que ce dernier point sera inscrit au registre des suivis, de même que l'obtention d'une mise à jour concernant les réflexions liées à l'implantation d'un Service de santé.

Un membre étudiant mentionne qu'il est bien au fait de la situation dans les résidences étudiantes. Depuis les événements survenus sur le campus de l'Université Laval des discussions ont eu lieu entre les associations étudiantes sur la sécurité dans ces espaces. Le fait que la sécurité soit rehaussée est une préoccupation importante. Dans un autre dossier, il se réjouit de voir le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement se joindre à la campagne Sans oui, c'est non. Il rappelle que cette campagne est issue d'une initiative des étudiantes, étudiants. Il importe de sensibiliser la population étudiante concernant la violence sexuelle. Par ailleurs, il a eu des discussions avec des gens du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des sommes de 500 000 \$ devraient être investies par le Gouvernement à ce sujet.

La présidente voudrait savoir si, à sa connaissance, cette somme est prévue uniquement pour les universités ou pour l'ensemble du réseau d'éducation. Le membre étudiant indique que les associations étudiantes effectuent des représentations pour que les montants soient investis dans les universités.

La directrice des Services à la vie étudiante indique que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur mise beaucoup sur les étudiantes, étudiants dans le cadre de l'implantation d'une campagne concernant la violence à caractère sexuelle. Des documents de consultation à ce sujet seront acheminés aux universités sous peu et ce sera suivi d'une consultation dans chaque université. La ministre responsable de l'Enseignement supérieur entend mener des consultations dans toutes les régions du Québec. La direction des Services à la vie étudiante s'assurera à ce qu'ils soient rendus disponibles aux associations étudiantes facultaires. La Ministre a mentionné que les étudiantes, étudiants seront également consultés. Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement travaille à colliger les pratiques des autres universités à cet égard. À la suite de cette compilation, il sera possible de voir si l'UQAM peut s'approprier certaines de ces pratiques et les adapter pour sa communauté.

Un membre étudiant mentionne qu'il est bien de sensibiliser les étudiantes, étudiants aux méfaits de l'alcool. En plus de cela, il serait intéressant de les informer sur les meilleures façons de se comporter face à la consommation abusive d'une autre personne.

La directrice des Services à la vie étudiante explique que les réflexions porteront notamment sur différentes pratiques d'intervention qui existent dans d'autres universités. Le Comité de la vie étudiante sera informé de l'état des discussions.

4. Présentation des projets TI du Vice-rectorat aux systèmes d'information

[invitée : madame Magda Fusaro, vice-rectrice aux Systèmes d'information]
(Annexe CVE-144-4)

La présidente présente madame Magda Fusaro, vice-rectrice aux Systèmes d'information, et l'invite à prendre la parole.

Celle-ci remercie le Comité de la vie étudiante de la recevoir. Elle précise qu'elle souhaite aborder trois points, tels qu'inscrits à l'ordre du jour.

4.1 Structure de gouvernance du Vice-rectorat aux systèmes d'information (Annexe CVE-144-4.1)

La vice-rectrice aux Systèmes d'information annonce qu'à son arrivée en fonction, elle a priorisé l'établissement d'une nouvelle structure de gouvernance. Elle veut modifier la composition du Comité sur l'apprentissage et la recherche afin d'y inclure des étudiantes, étudiants de premier, deuxième et troisième cycles. Elle invite les associations étudiantes facultaires à déterminer le mode de consultation souhaité. À titre de dossier à venir, elle cite le courriel étudiant qui devra être changé. Il faudra qu'il y ait une réflexion du Comité, mais également des services principaux comme le Registrariat. Elle invite les membres du Comité de la vie étudiante à prendre connaissance du document déposé. Les autres comités relevant de son Vice-rectorat, de même que leur composition et mandat, y sont présentés.

4.2 Mécanismes de consultation des associations étudiantes (verbal)

4.2.1 Identification des problématiques vécues par les étudiantes, étudiants (verbal)

La vice-rectrice aux Systèmes d'information invite les associations étudiantes facultaires à lui communiquer les difficultés que vivent les étudiantes, étudiants en lien avec les technologies de l'information.

4.2.2 Consultation des étudiantes, étudiants (verbal)

La vice-rectrice aux Systèmes d'information poursuit sa présentation. Elle indique que son Vice-rectorat regroupe trois services : le Service de l'audiovisuel, le Service des bibliothèques et les Services informatiques. Quelques fois par année, des étudiantes, étudiants écrivent un courriel à l'un ou l'autre de ces services pour exprimer leur opinion. Plusieurs communications concernent la lenteur de la connexion Internet, particulièrement avec le réseau sans fil. Elle explique que le rehaussement des réseaux de l'Université est un projet qui tarde à trouver son achèvement, principalement en raison de l'attente de l'aval du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Tant pour les centres de recherche, les membres du personnel que les étudiantes, étudiants, la bonification du réseau sera bénéfique. Elle aimerait entendre les représentantes étudiantes, représentants étudiants sur les priorités qui les concernent tout particulièrement.

4.3 Grands projets et technologies de l'information TI (verbal)

La vice-rectrice aux Systèmes d'informations mentionne que les grands projets TI portent sur une multitude de services, dont le Service des bibliothèques et le Registrariat. En plus du

courriel étudiant et de la plate-forme Moodle, plusieurs de ces dossiers concernent également les étudiantes, étudiants.

Une membre étudiante remarque qu'il est effectivement souvent difficile de se connecter à Moodle dans l'Université. La vice-rectrice aux Systèmes d'informations explique que l'installation de bornes permettant la navigation sans fil dépend du réseau filaire. La vitesse de connexion en dépend également. Pour améliorer la capacité du réseau sans fil au sein de l'Université, il faudrait implanter beaucoup plus de bornes. Or, des recherches actuelles étudient les conséquences de l'exposition aux fréquences pour le corps humain. Il faut également tenir compte de ce fait. Pour l'instant, 30 à 40 % du campus est couvert par le réseau sans fil. Il faut maintenant qu'il y ait un rehaussement du réseau filaire pour augmenter cette couverture.

Un membre étudiant remercie la vice-rectrice pour sa présentation et de son ouverture à vouloir connaître l'opinion des étudiantes, étudiants. En ce qui concerne la meilleure façon de consulter les associations étudiantes facultaires, il est d'avis que le Comité de la vie étudiante est l'endroit privilégié pour ce faire. Deux ou trois fois par année, selon les dossiers, un point particulier pourrait être ajouté à l'ordre du jour. Si cela n'est pas possible, il indique qu'il peut aussi être pertinent d'effectuer des rencontres directement avec des représentantes, représentants des associations.

La vice-rectrice aux Systèmes d'information complète sa présentation en réitérant son invitation aux étudiantes, étudiants afin qu'ils lui fassent part de leurs préoccupations. Elle rappelle que l'aval du Ministère est primordial pour aller de l'avant dans le dossier du rehaussement des systèmes, ce qui bénéficiera à toutes, tous.

La présidente remercie la vice-rectrice aux Systèmes d'informations d'être venue rencontrer le Comité de la vie étudiante.

5. Processus budgétaire 2017-2018 des Services à la vie étudiante et Centre sportif (Annexe CVE-144-5)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que le Comité de la vie étudiante doit chaque année faire une recommandation au Conseil d'administration concernant le taux des cotisations étudiantes pour l'année à venir. Les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sont toutefois pas encore connues. Un budget révisé sera présenté dès qu'elles le seront.

RÉSOLUTION 2016-CVE-690

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-5;

ATTENDU les demandes répétées des associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres pour se doter d'une position claire concernant le montant de la cotisation étudiante en ce qui concerne les Services à la vie étudiante;

ATTENDU les délais nécessaires pour se conformer à la règle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les frais institutionnels obligatoires (FIO);

ATTENDU le calendrier proposé des travaux sur le budget 2017-2018 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la nécessité d'adopter le budget et les montants de cotisations 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du 24 mars 2017;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Juliette Perri, appuyé par madame Alison McMullin, que le Comité de la vie étudiante :

APPROUVE le calendrier des travaux sur le budget 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comité des usagers des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-144-6)

6.1 Adoption du Rapport 2015-2016 (Annexe CVE-144-6.1)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Entre autres préoccupations, le Comité des usagers des Services à la vie étudiante s'est penché sur la question de la bonification de l'offre de services psychologiques pour les étudiantes, étudiants. Il a également entamé une réflexion sur la participation de l'UQAM au gala Forces Avenir. À l'étude des résultats des dernières années, le Comité a pu constater que les étudiantes, étudiants recevaient plus en bourses que ce qu'il n'en coûte à l'Université pour y participer. Il a donc été convenu de maintenir la participation de l'UQAM.

RÉSOLUTION 2016-CVE-691

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-6.1;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement de régie interne du Comité des usagers des Services à la vie étudiante, un sous-comité du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Alice Lefèvre, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le bilan annuel 2015-2016 du Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Adoption du Plan de travail 2016-2017 (Annexe CVE-144-6.2)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle annonce qu'une première rencontre du Comité s'est tenue dans les dernières semaines et que madame Isabelle Goudou, étudiante usagère, a été nommée présidente du Comité. Entre autres sujets de préoccupations, l'accès aux assurances collectives pour les étudiantes étrangères, les étudiants étrangers préoccupe le Comité.

RÉSOLUTION 2016-CVE-692

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-6.2;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement de régie interne du Comité des usagers des Services à la vie étudiante, un sous-comité du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le plan de travail 2016-2017 du Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Comité des usagers du Centre sportif

7.1 Adoption du Rapport 2015-2016 (Annexe CVE-144-7.1)

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il mentionne que le Comité des usagers attend toujours la décision du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'agrandissement du Centre sportif.

RÉSOLUTION 2016-CVE-693

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-7.1;

ATTENDU la présentation annuelle du Rapport 2015-2016 du Comité des usagers du Centre sportif au Comité de la vie étudiante;

ATTENDU l'importance d'informer les membres du Comité de la vie étudiante des principales activités se déroulant au Centre sportif;

ATTENDU la présentation en séance du directeur du Centre sportif;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Raphaëlle Vallières, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le rapport annuel 2015-2016 du Comité des usagers du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption du Plan de travail 2016-2017 (Annexe CVE-144-7.2)

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il mentionne que les projets usuels se poursuivent.

RÉSOLUTION 2016-CVE-694

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-7.2;

ATTENDU la présentation du Plan de travail 2016-2017 du Comité des usagers du Centre sportif au Comité de la vie étudiante;

ATTENDU l'importance d'informer les membres du Comité de la vie étudiante des principales activités se déroulant au Centre sportif;

ATTENDU la présentation en séance par le directeur du Centre sportif;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Juliette Perri, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE le Plan de travail 2016-2017 du Comité des usagers du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. Projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique** [invités : messieurs Simon Forget, agent de recherche et de planification, et Christian Melançon, psychologue, aux Services-conseils des Services à la vie étudiante] (Annexe CVE-144-8)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que le projet devait être présenté au Comité de la vie étudiante il y a plusieurs séances, mais qu'en raison du boycottage des associations étudiantes facultaires, il n'a pas été possible de le faire. La bonification de l'offre de services en soutien psychologique découle d'une recommandation du Comité de révision des services aux étudiants. Le Comité des usagers des Services à la vie étudiante a par la suite entamé une réflexion à ce sujet. Elle souligne que madame Lilianne Lavertu, directrice des Services-conseils, présentera le dossier, en compagnie de monsieur Christian Melançon, psychologue, et de monsieur Simon Forget, agent de recherche et de planification aux Services-conseils.

La directrice des Services-conseils se réjouit de pouvoir faire cette présentation au Comité de la vie étudiante. Elle désire d'abord effectuer un rappel du fonctionnement actuel du service de soutien psychologique. Lorsqu'une étudiante, un étudiant contacte les Services-conseils pour obtenir du soutien psychologique, une première rencontre d'accueil et d'évaluation est réalisée dans les 24 à 48 heures par la travailleuse sociale. Par la suite, selon le niveau de détresse et le type d'intervention nécessaire, l'étudiante, étudiant est référé à une, un spécialiste, que ce soit en psychologie, en orientation ou en soutien à l'apprentissage. Le moment du premier rendez-vous d'accueil et d'évaluation dépend généralement du niveau de détresse de la personne. Dans certaines situations, il est possible de rencontrer la personne la journée même de sa démarche. Il arrive parfois que cette personne soit dirigée vers d'autres services. L'étudiante, étudiant peut ensuite obtenir une aide ponctuelle en soutien psychologique qui lui permet de traverser un moment plus difficile ou de s'orienter dans une démarche à entreprendre à l'extérieur. En ce sens, jusqu'à trois séances sont offertes. Dans la dernière année, les psychologues des Services-conseils ont rencontré plus de 700 étudiantes, étudiants. Près de

40 % d'entre eux ont par la suite été référés à l'externe afin de poursuivre des consultations psychologiques auprès d'autres ressources (réseau public, organismes communautaires ou cabinets privés). Depuis l'année 2009-2010, une hausse importante des demandes de consultations a été constatée (augmentation de 48 % en six ans). Afin d'aider le plus d'étudiantes, étudiants possibles, de nouvelles stratégies sont mises en place et les ressources en soutien psychologique aux Services-conseils ont été ajustées au fil du temps afin de répondre à cette demande accrue.

Un membre professeur s'étonne qu'il y ait eu plus de 700 rencontres l'an dernier. La directrice des Services-conseils précise qu'environ 700 étudiantes, étudiants ont été soutenu par l'équipe de psychologues, mais qu'il y a eu plus de 1 600 rencontres, certaines personnes ayant consulté plus d'une fois.

La directrice des Services-conseils présente les résultats des analyses et réflexions du comité de travail consacré au développement du projet de bonification des services tels que décrits dans l'avis d'inscription de cette réunion. Elle rappelle que le 7 novembre 2014, le Comité de la vie étudiante recevait les recommandations du Comité des usagers des Services à la vie étudiante donnant à la direction des Services à la vie étudiante le mandat de bonifier l'offre de services psychologiques. Au mois de septembre 2015, un comité de travail a été mis en place pour examiner de manière plus approfondie l'offre de services actuelle et celle des autres universités québécoises. Une comparaison a été établie entre les différents types de services, les lieux physiques qui leur étaient attribués, le statut d'emploi des employées, employés, les tarifs, les autres sources de financement, etc. À la suite de ces comparaisons, certains modèles types se sont dégagés, permettant de mieux cerner les principales caractéristiques de l'offre de services qui correspondraient le mieux aux besoins énoncés par les étudiantes, les étudiants de l'UQAM. Cette offre de services doit s'effectuer sur campus, avec des tarifs et des délais d'accès réduits. De manière à répondre à ces besoins, différents scénarios financiers ont été élaborés afin de proposer une offre de services bonifiée et pérenne.

La directrice des Services-conseils présente les trois scénarios financiers émanant des analyses et projections effectuées par le comité de travail en janvier 2016, tenant compte des différentes données connues à l'automne 2015, notamment les taux de salaire et les taux de fréquentation du Service. Bien que toujours près de la réalité, il doit être tenu en compte que les montants indiqués pourraient être sujets à modifications en fonction du moment où se fera effectivement l'implantation des services. Ces trois scénarios sont décrits dans le présent avis d'inscription et seront soumis à la consultation auprès des associations étudiantes facultaires.

Le premier scénario permet le maintien des trois premières séances non tarifées en soutien psychologique. Par la suite, à partir de la quatrième séance, des frais de 40 \$ seraient facturés à l'étudiante, l'étudiant pour chaque séance. Pour ce faire, il faudrait que toutes les étudiantes, tous les étudiants défraient un montant supplémentaire de 0,30 \$ par crédit en cotisation de services à la vie étudiante.

Le deuxième scénario vise une tarification de 30 \$ pour toutes les séances en soutien psychologique, et ce, dès la première rencontre. Pour ce faire, il faudrait que toutes les étudiantes, tous les étudiants défraient un montant supplémentaire de 0,15 \$ par crédit en cotisation de services à la vie étudiante.

Le troisième scénario vise une tarification de 50 \$ pour toutes les séances en soutien psychologique, et ce, dès la première rencontre. Les étudiantes, étudiants n'auraient alors aucun montant supplémentaire à déboursier en cotisation de services à la vie étudiante.

La directrice des Services-conseils précise que, dans tous les cas de figure, la première rencontre d'accueil et d'évaluation en travail social demeure et n'est pas tarifée. De plus, tous les frais de services psychologiques facturés à l'étudiante, étudiant dans l'un ou l'autre des trois scénarios sont remboursés à 100 % par les assurances collectives étudiantes selon les dispositions actuelles du régime. À ce propos, il est à noter que la plupart des étudiantes, étudiants participent au régime d'assurances collectives avec l'ASEQ. Les contrats diffèrent selon les associations étudiantes facultaires, mais la plupart d'entre elles ont une couverture jusqu'à concurrence de 80 \$ par séance, 800 \$ par année, pour des consultations en psychologie et les autres ont une couverture de 50 \$ par séance, 500 \$ par année.

À la lumière des informations analysées, le comité de travail recommande que les étudiantes, étudiants soient consultés par leur association étudiante facultaire sur l'adoption de l'un ou l'autre des trois scénarios présentés. À défaut d'obtenir un consensus à la suite de ces consultations, le statu quo serait maintenu.

Un membre institutionnel soulève une interrogation quant à la rentabilité du projet selon les différents scénarios financiers présentés. La directrice des Services-conseils rappelle qu'une équipe d'employées, employés permanents est déjà en place, leur salaire étant déjà assumé à même les budgets réguliers des Services-conseils, et que ces personnes seront mobilisées dans le cadre de la bonification de services, peu importe le scénario retenu. De ce fait, les psychologues permanents généreront des revenus de consultation qui seront réinvestis dans les salaires payés aux nouvelles ressources qui devront être embauchées pour assurer le niveau de services requis.

Un membre étudiant demande si la confidentialité des informations partagées avec les professionnelles, professionnels sera protégée dans le contexte de la nouvelle offre de services. La directrice des Services-conseils indique que toutes les psychologues, tous les psychologues sont tenus, en vertu de leur ordre professionnel, à la préservation de la confidentialité. Elles, ils ont toutes et tous un code d'éthique à respecter.

Un membre étudiant aimerait savoir ce qu'il advient en ce moment des étudiantes, étudiants qui ont besoin de plus de trois rencontres. Également, il s'interroge sur les démarches qui sont effectuées pour bonifier l'accès des étudiantes étrangères, étudiants étrangers aux assurances collectives. La directrice des Services-conseils répond d'abord que près de 40 % des étudiantes, étudiants qui consultent sont référés à l'externe. Il n'y a pas de données permettant de savoir qui consulte par la suite, et pendant combien de temps. En ce qui a trait aux assurances collectives, il semble que ce soit l'une des préoccupations du Comité des usagers des Services à la vie étudiante cette année.

Un membre étudiant demande s'il peut être envisagé que l'étudiante, étudiant ne paie que la différence entre les frais de consultation facturés par la psychologue, le psychologue des Services-conseils et la prestation d'assurance remboursée. Un membre institutionnel indique qu'il siège au comité des assurances collectives du réseau de l'Université du Québec et qu'à l'exception des pharmaciennes, des pharmaciens ou des dentistes, il n'y a pas de professionnelles, professionnels qui facturent directement à l'assureur. Il est suggéré que les associations étudiantes facultaires travaillent ensemble et discutent directement avec l'ASEQ si elles veulent obtenir ce type de solution. Par ailleurs, la directrice des Services-conseils rappelle que tous les frais de services psychologiques facturés à l'étudiante, étudiant dans l'un ou l'autre des trois scénarios seraient remboursés à 100 % par les assurances collectives étudiantes selon les dispositions actuelles du régime.

Un membre chargé de cours se questionne quant à l'effet des différents scénarios sur la variation possible du nombre de demandes de consultation ainsi que les projections d'achalandage à plus ou moins longue échéance. La directrice des Services-conseils indique qu'il est possible que l'introduction d'une tarification ait un certain effet, mais qu'il est difficile à ce moment-ci d'établir si les besoins manifestés par les étudiantes, étudiants iront en augmentant ou en diminuant. Elle rappelle cependant que les données compilées par les Services-conseils depuis plusieurs années indiquent que la demande ne cesse de croître et que le besoin pour des services psychothérapeutiques à tarif réduit est bien présent.

Une membre étudiante, également membre du comité de travail, explique que le comité a fait plusieurs simulations et a évalué beaucoup plus de scénarios, mais qu'il a fallu en retenir trois aux fins de consultation auprès des étudiantes, étudiants. Soit l'un de ces scénarios obtiendra l'aval de la majorité des étudiantes, étudiants, soit il n'y aura pas de bonification de l'offre de services.

Un membre étudiant mentionne que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) a effectué une étude sur la détresse psychologique auprès de 25 % des étudiantes, étudiants de l'Université de Montréal. Les résultats sont alarmants puisqu'ils démontrent que la majorité d'entre eux se disent en détresse psychologique; 7,8 % ont songé au suicide dans les douze derniers mois, 9,2 % ont souffert d'épuisement, 29,7 % démontrent des signes de détresse légers à modérés et 22 % de modérés à sévères. Considérant qu'il est question de la population étudiante de l'Université de Montréal, reconnue comme étant issue de milieux socioéconomiques plus favorisés, il apparaît encore plus inquiétant de penser à ce que doivent être ces proportions à l'UQAM.

Un membre chargé de cours mentionne que, selon sa première analyse, il favoriserait le scénario 1, qui comprend les trois consultations non tarifées et où toute la communauté étudiante est mobilisée à l'aide de la cotisation étudiante pour offrir un tarif réduit. Pour sa part, une membre étudiante constate que le scénario 1 ajoute près de 5 \$ à la facture trimestrielle d'une étudiante, d'un étudiant à temps plein. Selon elle, il existe déjà beaucoup de frais institutionnels obligatoires qui leur sont imposés chaque trimestre. Elle constate qu'ils sont nombreux à chercher quels frais sont remboursables de manière à diminuer leur facture. En ce sens, elle ne croit pas que ce soit la meilleure option.

De façon complémentaire, la membre étudiante indique que son association étudiante effectue des tournées de classe à chaque début de trimestre pour expliquer le fonctionnement des assurances collectives. Elle demande si les Services à la vie étudiante pourraient les épauler dans ce dossier. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que ce pourrait être possible uniquement si une demande des associations étudiantes facultaires en ce sens était déposée. Elle rappelle que les Services à la vie étudiante ne sont pas partie prenante dans le dossier des assurances collectives.

Une membre étudiante revient sur la question des assurances collectives pour les étudiantes étrangères, étudiants étrangers. Elle indique que les membres des comités exécutifs des associations étudiantes facultaires sont peu outillés pour aider ces étudiantes, étudiants dans leurs démarches. Elle suggère que les Services à la vie étudiante offrent une formation pour leur permettre de mieux guider ces étudiantes, étudiants dans ce dossier.

La directrice adjointe des Services à la vie étudiante propose aux membres représentant les associations étudiantes facultaires de poursuivre cette discussion par ailleurs afin d'identifier la meilleure façon de répondre à leurs besoins.

Un membre étudiant demande si cette consultation doit absolument passer par les associations étudiantes. Il aurait préféré que celle-ci se tienne auprès de toutes les étudiantes, tous les étudiants. La directrice des Services à la vie étudiante indique que, puisqu'il s'agit dans deux scénarios sur trois de l'ajout de frais institutionnels obligatoires, la loi prévoit que les associations étudiantes facultaires doivent signifier si elles sont d'accord ou non.

Concernant la création d'un comité de suivi, une membre étudiante signale que les associations étudiantes facultaires n'ont pas eu le temps de se concerter pour désigner des étudiantes, étudiants au comité de suivi. Elle suggère que ces personnes soient nommées lors de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

La directrice des Services à la vie étudiante propose que le comité de suivi soit créé et qu'il soit indiqué à la résolution que les membres étudiantes, étudiants seront nommés à la prochaine rencontre. Toutefois, le Comité de la vie étudiante convient que dès que ces personnes seront désignées par les associations étudiantes facultaires, le comité de suivi pourra entreprendre ses travaux.

RÉSOLUTION 2016-CVE-695

ATTENDU les documents déposés en séance CVE-144-8;

ATTENDU les résolutions 2012-CVE-475 et 2013-CVE-550 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 28 septembre 2012 et le 25 octobre 2013 soutenant la poursuite de travaux visant la bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-600 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 recevant le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-599 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 mandatant la direction des Services à la vie étudiante pour donner suite aux recommandations précisées dans le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-630 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 24 avril 2015 recevant le plan de travail portant sur le projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-631 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 septembre 2015 créant et mandatant un comité de travail afin de prendre connaissance des scénarios qui permettraient l'implantation des services bonifiés en psychologie et d'en arriver à une recommandation;

ATTENDU la recommandation du comité de travail, formulée le 29 janvier 2016, à l'effet de soumettre trois scénarios de bonification des services psychologiques à la consultation auprès des associations étudiantes facultaires;

ATTENDU l'importance d'assurer un suivi efficace des résultats découlant des différentes consultations des associations étudiantes facultaires et de recommander aux membres du Comité de la vie étudiante l'adoption du scénario qui permettrait de dégager le meilleur consensus parmi les avis reçus;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Gallié, appuyé par monsieur Francis Bouchard, que le Comité de la vie étudiante :

CRÉE un comité de suivi relevant du Comité de la vie étudiante composé de six membres et deux observatrices, observateurs :

- trois étudiantes, étudiants membres du Comité de la vie étudiante;
- une membre institutionnelle, un membre institutionnel du Comité de la vie étudiante;
- la direction des Services à la vie étudiante;
- la direction des Services-conseils;
- deux professionnelles, professionnels des Services-conseils à titre de personnes-ressources;

DEMANDE aux associations étudiantes facultaires de désigner trois étudiantes, étudiants membres du Comité de la vie étudiante à être nommés rétroactivement lors de la prochaine rencontre;

NOMME madame Lynda Gadoury, directrice du Service des bibliothèques, à titre de membre institutionnelle siégeant au Comité de la vie étudiante;

MANDATE le comité de suivi pour :

- prendre connaissance des résultats de la consultation des associations étudiantes concernées au sujet du projet de bonification de l'offre de services de soutien psychologique;
- disposer des avis reçus de manière à dégager le meilleur consensus au sujet de l'un des scénarios envisagés;
- recommander aux membres du Comité de la vie étudiante d'adopter ce scénario avec un rehaussement conséquent de la cotisation étudiante, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2016-CVE-696

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-8;

ATTENDU les résolutions 2012-CVE-475 et 2013-CVE-550 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 28 septembre 2012 et le 25 octobre 2013 soutenant la poursuite de travaux visant la bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la principale recommandation issue du Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante à l'effet de poursuivre des travaux qui mèneraient au développement de services psychothérapeutiques tarifés semblables à ceux d'autres universités québécoises;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-600 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 recevant le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2014-CVE-599 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 mandatant la direction des Services à la vie étudiante pour donner suite aux recommandations précisées dans le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-630 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 24 avril 2015 recevant le plan de travail portant sur le projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-631 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 septembre 2015 créant et mandatant un comité de travail afin de prendre connaissance des scénarios qui permettraient l'implantation des services bonifiés en psychologie et d'en arriver à une recommandation;

ATTENDU les constats du comité de travail quant à la difficulté, voire l'impossibilité, de répondre au mandat initial donné par le Comité de la vie étudiante, le 7 novembre 2014, en tenant compte de l'ensemble des paramètres en découlant;

ATTENDU la recommandation du comité de travail à l'effet de présenter aux membres du Comité de la vie étudiante trois scénarios alternatifs dans le cadre de ce projet de bonification des services en psychologie;

ATTENDU la recommandation du comité de travail à l'effet de soumettre ces trois scénarios à la consultation auprès des associations étudiantes;

ATTENDU le fait que certains scénarios prévus par le comité de travail impliquent l'ajustement de la cotisation étudiante pour les Services à la vie étudiante dans le contexte spécifique de ce projet;

ATTENDU l'importance pour les associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres sur le montant des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante recommande au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payées par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU l'article 3.3.2 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec - Année universitaire 2015-2016 émanant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et concernant l'encadrement des frais institutionnels obligatoires;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Alison McMullin, que le Comité de la vie étudiante :

DEMANDE aux associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres au sujet du projet de bonification des services en soutien psychologique, sur la base des trois scénarios envisagés (voir l'annexe 2), et, pour ce faire, de procéder selon le mode qui leur est propre; et

DEMANDE aux associations étudiantes facultaires de transmettre, au plus tard le 1^{er} mars 2017, le résultat de leur consultation au comité de suivi du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique, par l'entremise de la direction des Services-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Demande de modification de l'article 6.3 du Règlement no2 de régie interne (comité de discipline) (Annexe CVE-144-9)

Une membre étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle explique que les associations étudiantes facultaires déplorent depuis des mois la structure du Comité de discipline qui a été mis en place par le Conseil d'administration au mois de décembre 2015. Les associations étudiantes facultaires ont procédé au boycottage des rencontres du Comité de la vie étudiante pendant plusieurs mois afin que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une assemblée. Elle présente les modifications que les associations étudiantes facultaires souhaiteraient voir paraître au Règlement no 2 de régie interne et au Règlement no 3 des procédures de désignation concernant la composition du comité. Elles souhaiteraient d'abord que la catégorie cadre ou employée de soutien, employé de soutien soit modifiée afin que seules les employées de soutien, seuls les employés de soutien puissent y siéger. Ensuite, en ce qui concerne la participation étudiante, les associations étudiantes facultaires voudraient être celles qui désignent les membres étudiantes, étudiants. Une rotation effectuée par ordre alphabétique des acronymes permettra ensuite à la personne responsable du Comité de discipline de désigner la représentante étudiante, le représentant étudiant excluant la personne étudiante provenant de la faculté ou école de l'étudiante, l'étudiant convoqué par le Comité.

La membre étudiante conclut sa présentation en spécifiant que les associations étudiantes facultaires aimeraient également que des modifications soient effectuées afin que les autres membres du Comité de discipline soient désignés par leur syndicat respectif, mais qu'elles comprennent que ceux-ci ne désirent pas nécessairement que le Comité de la vie étudiante statue à cet effet.

La présidente du Comité de la vie étudiante considère effectivement que les syndicats ont des voies de communication avec la Direction autres que le Comité de la vie étudiante et qu'ils sauront se faire entendre à ce sujet, s'ils le désirent.

Un membre doyen signale qu'à la lecture du projet de résolution, il manque un élément expliquant pourquoi le Comité de la vie étudiante interpelle le Conseil d'administration à ce sujet. Il estime que l'ajout d'une considération spécifiant, par exemple, que le Conseil d'administration est l'instance qui possède la juridiction d'encadrement du processus disciplinaire permettrait de clarifier la résolution à cet égard. Il propose l'ajout suivant : « ATTENDU que c'est le Conseil d'administration qui a la juridiction concernant l'encadrement du processus disciplinaire ». Les étudiantes, étudiants signataires de l'avis d'inscription l'intègrent au projet de résolution déposé.

Une membre étudiante signale que les étudiantes, étudiants considèrent important que la nomination des membres d'un comité de discipline ne découle pas de la Direction mais de la décisions des associations étudiantes facultaires et des syndicats.

La présidente rappelle que chaque syndicat est libre d'interpeller la Direction à ce sujet. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que si les syndicats désirent apporter des modifications aux règlements, ils doivent s'adresser directement au Conseil d'administration ou à la Direction.

RÉSOLUTION 2016-CVE-697

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-9;

ATTENDU la résolution 2015-A-16988 adoptée par le Conseil d'administration le 15 décembre 2015 adoptant des modifications réglementaires à l'encadrement disciplinaire concernant les étudiantes et les étudiants;

ATTENDU les modifications en découlant à l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne et à l'article 5.4 du Règlement no 3 des procédures de désignation;

ATTENDU le point 11 b) de la Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants stipulant le droit « de participer à l'élaboration, la refonte ou la modification des règlements et politiques de l'Université qui les concernent »;

ATTENDU que c'est le Conseil d'administration qui a la juridiction concernant l'encadrement du processus disciplinaire;

ATTENDU l'insatisfaction des associations étudiantes facultaires en regard des dispositions de différents articles du Règlement no 2 de régie interne;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu lors des réunions du 31 octobre 2016 et du 7 novembre 2016 entre la direction des Services à la vie étudiante et les étudiantes, étudiants ayant préparé l'avis d'inscription déposé au Comité de la vie étudiante;

ATTENDU la signature de l'avis d'inscription déposé par les représentantes étudiantes, représentants étudiants des six associations facultaires de l'UQAM;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Raphaëlle Vallières, appuyé par madame Éliane Duchesne, que le Comité de la vie étudiante :

SOUMETTE au Conseil d'administration les demandes de modifications suivantes à l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne et l'harmonisation des dispositions en découlant à l'article 5.4 du Règlement no 3 des procédures de désignation :

6.3.1.2 Composition et fonctionnement du Comité de discipline

- Une employée, un employé de soutien de l'Université (et non une cadre, un cadre ou une employée, un employé de soutien).
- Une étudiante, un étudiant. L'étudiante, étudiant siégeant au comité doit être sélectionné parmi un bassin d'étudiantes, étudiants désignés par les associations étudiantes facultaires. La sélection est faite de façon rotative en respectant l'ordre alphabétique de l'acronyme des associations étudiantes à partir du haut de la liste et en excluant la faculté de provenance de la personne convoquée. La sélection subséquente commencera par la faculté suivante inscrite sur la liste.

6.3.1.3 Avis d'infraction et convocation

c) L'ensemble de l'avis d'infraction (date, événement et éléments des infractions reprochées) doit être transmis à la personne convoquée en même temps que sa convocation au Comité de discipline, au minimum dix jours ouvrables avant la réunion du Comité.

6.3.1.4 Présence de l'étudiante, étudiant et accompagnante, accompagnant

La personne accompagnante doit être une étudiante, un étudiant inscrit dans un programme d'études de l'UQAM.

6.3.1.5 Preuve

Le dossier doit être présenté par la vice-rectrice, le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances ou sa, son mandataire, mais son intervention doit se limiter à l'exposition de la preuve et au fait de répondre aux questions du Comité de discipline et de l'étudiante, étudiant.

L'ensemble de la preuve testimoniale, non nominative (à l'effet de ne pas pouvoir identifier les témoins), doit être remis à l'étudiante, étudiant convoqué en même temps que l'avis de convocation. Les preuves vidéos doivent pouvoir être visionnées par l'étudiante, étudiant convoqué et son accompagnante, accompagnant dans le délai entre l'envoi de l'avis de convocation à l'étudiante, étudiant et la tenue de la réunion du Comité.

6.3.2.3 Composition et fonctionnement du Comité de révision

- Une employée, un employé de soutien de l'Université (et non une cadre, un cadre ou une employée, un employé de soutien).

- Une étudiante, un étudiant. L'étudiante, étudiant siégeant au comité doit être sélectionné parmi un bassin d'étudiantes, étudiants désignés par les associations étudiantes facultaires. La sélection est faite de façon rotative en respectant l'ordre alphabétique de l'acronyme des associations étudiantes à partir du haut de la liste et en excluant la faculté de provenance de la personne convoquée. La sélection subséquente commencera par la faculté suivante inscrite sur la liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Création d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 (Annexe CVE-144-10)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que l'objectif du groupe de travail vise à déterminer comment utiliser les surplus budgétaires de près de 500 000 \$ découlant du versement de la subvention spécifique pour les étudiantes, étudiants en situation de handicap non visible. Quelques rencontres sont prévues, au cours desquelles la direction des Services à la vie étudiante présentera divers scénarios. Elle demande aux étudiantes, étudiants si les associations étudiantes facultaires ont convenu des personnes qui participeraient à ce groupe de travail. Elle rappelle que trois sièges leur sont dévolus.

Une membre étudiante signale qu'elle n'était pas en poste au moment où il a été constaté que des sommes manquaient pour le service aux étudiantes, étudiants en situation de handicap. Elle n'est pas certaine de comprendre comment le non-versement des montants attribués à ce service se solde aujourd'hui par un surplus de près de 500 000 \$.

La directrice des Services à la vie étudiante explique que la subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dédiée à l'offre de services pour les étudiantes, étudiants en situation de handicap non-visible n'a pas été versées aux budgets des Services à la vie étudiante en 2014-2015. Or, il était impossible pour les Services à la vie étudiante de ne pas leur offrir de services. Des restrictions budgétaires ont été imposées dans les Services à la vie étudiante pour générer des économies ponctuelles permettant d'offrir ces services. À la fin de l'année budgétaire 2015-2016, une partie de la subvention a été imputée au poste budgétaire liée à la prestation de ces services tandis qu'une autre partie a été imputée afin de couvrir des

dépenses liées à l'offre de services offerts en 2014-2015. Le groupe de travail pourrait décider d'investir ce surplus pour la prestation de services supplémentaires aux étudiantes, étudiants en situation de handicap non visible, ou encore pour toute autre avenue jugée pertinente par le groupe de travail. Plusieurs pistes lui seront suggérées et le groupe de travail devra établir des priorités et choisir.

Les membres étudiantes, étudiants expliquent qu'elles, ils n'ont pu se concerter pour établir qui siègerait à ce groupe de travail. Les associations étudiantes facultaires doivent se rencontrer la semaine prochaine et désigneront les trois personnes. Les noms seront ensuite acheminés à la direction des Services à la vie étudiante. La présidente propose que le projet de résolution soit malgré tout adopté et que la nomination de ces trois étudiantes, étudiants se fasse à la rencontre du Comité de la vie étudiante du mois de janvier. Ainsi, les travaux du groupe de travail pourront débuter dès que les associations étudiantes facultaires auront désigné les étudiantes, étudiants.

RÉSOLUTION 2016-CVE-698

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-10;

ATTENDU le versement de la subvention 2014-2015 pour le soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap non-visible pour lesquels les services ont été effectués à même les budgets réguliers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU que ce versement génère un surplus au budget de fonctionnement 2015-2016 des Services à la vie étudiante d'un montant de 577 884 \$;

ATTENDU que ce surplus situationnel doit être affecté à des activités reliées à une offre de services aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

CRÉE le groupe de travail des Service à la vie étudiante sur l'attribution du surplus 2015-2016 ayant comme mandat de formuler des propositions quant à l'utilisation du surplus budgétaire de 577 884 \$ de l'année 2015-2016 pour des activités liées aux services aux étudiantes, étudiants de l'UQAM;

DEMANDE aux associations étudiantes facultaires de désigner trois étudiantes, étudiants à être nommés rétroactivement lors de la prochaine rencontre;

NOMME la directrice des Services à la vie étudiante à titre de membre du groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 et le chargé de gestion administrative des Services à la vie étudiante à titre de personne ressource;

DEMANDE au groupe de travail de remettre son rapport au Comité de la vie étudiante au plus tard le 27 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Résultats de la saison 2015-2016 des Citadins et motions de félicitations aux étudiantes, étudiants athlètes des équipes du programme d'excellence sportive de l'UQAM (Annexe CVE-144-11)

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il rappelle que, chaque année, le Comité de la vie étudiante félicite les étudiantes athlètes, étudiants athlètes qui se sont particulièrement distingués, tant du point de vue sportif qu'académique.

RÉSOLUTION 2016-CVE-699

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-11;

ATTENDU la résolution 99-CE-9448 adoptée par la Commission des études en 1999 concernant l'adhésion de l'Université du Québec à Montréal à l'École sport-études;

ATTENDU que le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) nomme chaque année des étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes s'étant distingués dans son réseau;

ATTENDU que la distinction d'étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes rejaillit sur notre Université et sur le programme des Citadins;

ATTENDU l'importance de souligner les reconnaissances obtenues par les membres de la communauté de l'UQAM;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par monsieur Guy Gendron, que le Comité de la vie étudiante :

FÉLICITE les étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes suivants :

En badminton

- Alexis Gohier-Drolet, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en communication
- Andrée-Ann Allard, première équipe d'étoiles, baccalauréat d'intervention en activité physique
- Lu Bonnet, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en urbanisme
- Jérémy Lacasse, prix Emmanuel-Constant leadership et engagement social, baccalauréat en sciences comptables

En basketball :

- Jessica Lubin, joueuse de l'année et première équipe d'étoiles, certificat en anglais
- Quéline Célestin, joueuse défensive de l'année et deuxième équipe d'étoiles, certificat en administration de services
- Roxanne Boulianne-Douaire, équipe d'étoiles des recrues, certificat en anglais
- Kewyn Blain, joueur de l'année et première équipe d'étoiles, étudiant libre
- Greishe Clerjuste, deuxième équipe d'étoiles, étudiant libre

En cheerleading :

- Mathieu Letarte, première équipe d'étoiles, baccalauréat en urbanisme
- Jenyfer Ducharme, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
- Frédéric Guenette, équipe d'étoiles des recrues, baccalauréat en kinésiologie

En soccer intérieur:

- Jessica Lebrasseur, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en sciences comptables
- Érika Pion, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en marketing
- Karianne Chayer, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en linguistique
- Marie-Pier Gougeon, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en enseignement de l'éducation physique
- Felipe Costa de Sousa, première équipe d'étoiles, certificat en administration
- James Louis-Jeune, première équipe d'étoiles, certificat en administration
- Kevin Le Nours, première équipe d'étoiles, étudiant libre
- Mohamed Saidi, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat d'intervention en activité physique

En volleyball féminin :

- Émilie Germain-Russell, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Nomination au Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP) (Annexe CVE-144-12)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que ce point a été traité lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du moins de septembre et que les associations étudiantes facultaires avaient été invitées à désigner deux étudiantes, étudiants à titre de membre de ce groupe de travail.

Un membre étudiant mentionne que monsieur Guillaume Valladon, étudiant au programme de baccalauréat en administration (marketing), est intéressé à y siéger.

Les associations étudiantes n'ayant pas désigné pour l'instant d'autres personnes, il est convenu de procéder à l'adoption du projet de résolution. L'étudiante, étudiant sera nommé par les associations étudiantes facultaires la semaine prochaine et elles en informeront la direction des Services à la vie étudiante. La nomination de cette personne s'effectuera de manière rétroactive lors de la séance du Comité de la vie étudiante du mois de janvier, de manière à ce que les travaux du groupe de travail puissent débiter.

RÉSOLUTION 2016-CVE-700

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-12;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-673 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 créant le Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents;

ATTENDU le Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents en tant que lieu privilégié de réflexions sur les mesures à mettre en place pour répondre au défi que représente la diversification croissante de la population étudiante et des parcours universitaires;

ATTENDU la composition du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents;

ATTENDU les mandats du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents;

ATTENDU les processus de désignation des étudiantes, étudiants représentant le Comité de soutien aux parents-étudiants (CSPE);

ATTENDU les processus de désignation des étudiantes, étudiants représentant les associations étudiantes facultaires;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membre du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents;

- Madame Julie Bruneau, étudiante au programme de maîtrise en histoire de l'art, concentration études féministes, en tant que membre du CSPE;
- Monsieur Guillaume Valladon, étudiant au programme de baccalauréat en administration (marketing) à titre de représentant de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion;
- Une étudiante, un étudiant, à titre de représentant d'une association étudiante facultaire à être nommé rétroactivement lors de la prochaine rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Nomination au Comité des usagers des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-144-13)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Le Comité de la vie étudiante est invité à nommer des étudiantes usagères, étudiants usagers au Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

RÉSOLUTION 2016-CVE-701

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-144-13;

ATTENDU le Comité des usagers des Services à la vie étudiante en tant que lieu privilégié pour les étudiantes usagères, étudiants usagers des Services à la vie étudiante pour faire part de leurs réflexions relatives aux besoins des usagères, usagers;

ATTENDU la composition du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les mandats du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la fin du mandat aux trois postes de représentantes, représentants des étudiantes usagères, étudiants usagers au Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les processus de désignation des étudiantes usagères, étudiants usagers;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membre du Comité des usagers des Services à la vie étudiante pour un mandat prenant effet le 25 novembre 2016 et se terminant le 1^{er} septembre 2017 :

- Madame Isabelle Goudou, étudiante au programme de doctorat en muséologie, médiation et patrimoine, à titre de représentante des usagères, usagers des Services-conseils;
- Madame Stéphanie Liatard, étudiante au programme de maîtrise en travail social, à titre de représentante des usagères, usagers du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique;
- Monsieur Jean-Patrick Reysset, étudiant au programme de baccalauréat en communication, politique et société, à titre de représentant des usagères, usagers du Service de soutien aux activités étudiantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Lettre du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances concernant les accès 24 heures aux locaux de l'UQAM pour les étudiantes, étudiants (Annexe CVE-144-14)

La présidente présente la lettre du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances, telle que déposée en annexe. Cette lettre découle de la demande du Comité de la vie étudiante d'obtenir davantage d'informations concernant les accès 24 heures aux locaux de l'UQAM pour certaines étudiantes, certains étudiants.

Une membre étudiante signale que la lettre, datée du 28 octobre 2016, vise à répondre à des interrogations soulevées lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante du 29 janvier 2016. Elle estime que cela dénote à la fois qu'il s'agit d'un problème qui perdure depuis un bon moment, et du peu de considérations de la Direction face aux préoccupations étudiantes. Le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne dans sa lettre que des lieux d'études accessibles 24 heures existent dans l'Université et que l'avènement des réseaux sans fil diminue les besoins d'accès aux laboratoires informatiques. Or, le Comité

de la vie étudiante était particulièrement préoccupé par le fait que les accès 24 heures aux officières, officiers des associations étudiantes, des groupes étudiants et aux employées, employés des cafés étudiants avaient été retirés. Le retrait de ces droits d'accès pénalise la vitalité de ces associations et groupes. En ce sens, la lettre du vice-recteur ne répond pas aux préoccupations du Comité de la vie étudiante.

La présidente suggère que les étudiantes, étudiants rencontrent la directrice des Services à la vie étudiante pour établir avec elle quels sont, concrètement, leurs besoins. Une membre étudiante indique qu'une rencontre a eu lieu. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que cette rencontre s'est déroulée avec le vice-recteur à la Vie universitaire, monsieur Marc Turgeon, à l'automne 2015. Elle ne voit pas en quoi une nouvelle rencontre s'avérerait utile. C'est le retour du droit d'accès 24 heures pour ces quelques étudiantes, étudiants qui importe.

Un membre étudiant ajoute que cette lettre démontre l'incompréhension de la Direction envers les besoins des étudiantes, étudiants engagés dans les associations et groupes étudiants. Il estime qu'il serait pertinent que les associations étudiantes facultaires rencontrent les personnes responsables de cette décision afin de leur exposer les enjeux qui les préoccupent.

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne qu'elle comprend très bien les préoccupations des associations étudiantes facultaires à ce sujet. L'accès 24 heures ne relève pas simplement d'un dossier du Comité de la vie étudiante, mais est lié aux mesures de compression budgétaire. Il faudrait acheminer une demande de rencontre formelle auprès du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances.

Un membre étudiant signale que la lettre du vice-recteur ne reflète aucunement le fait que l'abolition de cet accès se soit traduit par une économie annuelle de 500 000 \$. Aucun chiffre n'y est avancé. La présidente indique que le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne que cette mesure a engendré des économies de 500 000 \$. Pour des raisons de sécurité, il ne peut dévoiler le nombre d'agentes, agents de sécurité qui ont été retirés des pavillons la nuit.

Un membre étudiant revient également sur la fermeture des bibliothèques le dimanche qui cause du tort à plusieurs étudiantes, étudiants. La directrice des Services à la vie étudiante propose que le sujet des accès 24 heures demeure inscrit au Registre des suivis. La présidente signale qu'elle tentera d'obtenir davantage d'information. Un membre doyen indique comprendre les insatisfactions des étudiantes, étudiants. Toutefois, il met en évidence le fait que l'Université ne peut parler sur la place publique de ses stratégies en matière de sécurité.

Une membre étudiante rappelle que les membres des comités exécutifs des associations étudiantes ont traditionnellement eu un droit d'accès 24 heures aux locaux. C'est uniquement dans la foulée de la grève étudiante du printemps 2015 que ces droits d'accès ont été retirés. Il est question de quelques personnes à peine dans l'Université. Elle affirme qu'il est d'autant plus insultant de se faire dire que cet accès a été retiré en raison de restrictions budgétaires considérant le contrat de plus de 50 M\$ accordé à la firme Garda. Un membre étudiant ajoute qu'en plus, les caméras de sécurité permettent aux agentes, agents de sécurité de savoir où seraient ces quelques étudiantes, étudiants dans l'Université.

La présidente demande si le Comité de la vie étudiante veut qu'elle rencontre officiellement le vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances à ce sujet. Les membres répondent par l'affirmative. Un membre professeur aimerait également obtenir un historique de cet accès et, s'il y a lieu, des difficultés rencontrées.

15. Divers

Aucun point n'est soulevé.

16. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

La présidente

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXX 2017.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE****Ordre du jour**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2016**
- 3. Information**
 - 3.1 Information de la présidente (verbal)
 - 3.2 Information générale (verbal)
 - 3.3 Registre des suivis
 - 3.4 Partenariat canadien en éducation postsecondaire – Méfaits de l'alcool (verbal)
- 4. Présentation des projets TI du Vice-rectorat aux systèmes d'information**
[invitée : madame Magda Fusaro, vice-rectrice aux Systèmes d'information]
 - 4.1 Structure de gouvernance du Vice-rectorat aux systèmes d'information
 - 4.2 Mécanismes de consultation des associations étudiantes (verbal)
 - 4.2.1 Identification des problématiques vécues par les étudiantes, étudiants (verbal)
 - 4.2.2 Consultation des étudiantes, étudiants (verbal)
 - 4.3 Grands projets et technologies de l'information TI (verbal)
- 5. Processus budgétaire 2017-2018 des Services à la vie étudiante et Centre sportif**
- 6. Comité des usagers des Services à la vie étudiante**
 - 6.1 Adoption du Rapport 2015-2016
 - 6.2 Adoption du Plan de travail 2016-2017
- 7. Comité des usagers du Centre sportif**
 - 7.1 Adoption du Rapport 2015-2016
 - 7.2 Adoption du Plan de travail 2016-2017
- 8. Projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique** [invités : messieurs Simon Forget, agent de recherche et de planification, et Christian Melançon, psychologue, aux services-conseils des Services à la vie étudiante]

9. **Demande de modification de l'article 6.3 du Règlement no2 de régie interne (comité de discipline)**
10. **Création d'un groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016**
11. **Résultats de la saison 2015-2016 des Citadins et motions de félicitations aux étudiantes, étudiants athlètes des équipes du programme d'excellence sportive de l'UQAM**
12. **Nomination au Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP)**
[1 étudiante, étudiant - membre du CSPE;
2 étudiantes, étudiants membres désignés par les associations étudiantes facultaires]
13. **Nomination au Comité des usagers des Services à la vie étudiante**
[1 étudiante usagère, étudiant usager représentant les usagers des Services-conseils;
1 étudiante usagère, étudiant usager représentant les usagers du SSAÉ;
1 étudiante usagère, étudiant usager représentant les usagers du CSASS]
14. **Lettre du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances concernant les accès 24 heures aux locaux de l'UQAM pour les étudiantes, étudiants**
15. **Divers**
16. **Dépôt de documents**